



14ème législature

Question N° : 60105	De M. Charles-Ange Ginesy (Union pour un Mouvement Populaire - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Commerce, artisanat, consommation et économie sociale		Ministère attributaire > Affaires étrangères
Rubrique >tourisme et loisirs	Tête d'analyse >politique du tourisme	Analyse > Atout-France. missions.
Question publiée au JO le : 08/07/2014 Réponse publiée au JO le : 05/08/2014 page : 6646 Date de changement d'attribution : 22/07/2014		

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire, sur les conclusions données lors des assises du tourisme. Il est noté dans le point 30 d'inscrire la priorité du tourisme dans la durée avec la création d'un Conseil de la promotion du tourisme chargé de définir, en concertation avec les acteurs concernés, un plan tourisme pour 2020 et d'organiser une conférence annuelle du tourisme. Il rappelle qu'Atout France, l'Agence de développement touristique de la France, est chargée par la loi du 22 juillet 2009 sur le développement et la modernisation des services touristiques, de contribuer à la promotion et la mise en oeuvre des actions touristiques aussi bien sur le plan national qu'international. Il lui demande de bien vouloir préciser le rôle de ce Conseil de la promotion du tourisme.

Texte de la réponse

A l'occasion des conclusions des assises du tourisme a été annoncée la création d'un conseil de promotion du tourisme autour du ministre des affaires étrangères et du développement international. Son objectif est d'élaborer d'ici le début de l'année 2015 un plan tourisme pour 2020. Les membres de cet organe de réflexion procéderont aux auditions des professionnels du secteur et fonctionneront par « chantiers » non limitatifs : gastronomie et oenologie ; hôtellerie et accueil ; destinations, marques et numérique ; formation. Atout France, qui sera pleinement intégrée aux travaux, est engagée dans l'action et l'animation de la promotion du tourisme. Elle mettra à disposition des membres du conseil sa capacité d'ingénierie et les résultats de ses études. Les deux organismes - Conseil de promotion du tourisme et Atout France - ont donc vocation à se compléter parfaitement.